

## **A3 Nature au village**

Le Parc cherche à préserver et favoriser la biodiversité dans la zone bâtie par des actions concrètes en faveur de la biodiversité dans les villages et par la sensibilisation des nombreux acteurs impliqués. Les éléments de nature au village sont pris en compte et thématiques de manière transversale dans de nombreux projets du Parc.

### **DESCRIPTIF**

Dans la zone bâtie, les enjeux pour la biodiversité sont multiples : Prises en compte des espèces liées aux bâtiments, assainissement des pièges pour la faune, gestion des espaces verts, contrôle des néophytes envahissantes (voir projet A4 « Néophytes envahissantes »), etc. Le travail sur ces thématiques nécessite une coordination entre de nombreux acteurs et la mise en place d'une communication incitant à l'action.

#### **Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte**

Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines

Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques

Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc

Dd. Susciter un sentiment d'appartenance à la région en valorisant projets et acteurs par une communication proactive

#### **Importance du projet pour le Parc**

La thématique de la nature au village correspond tout à fait aux enjeux d'un parc naturel régional : concerter les différents acteurs (particuliers, communes, etc.), les motiver à agir et leur offrir un encadrement pour permettre à la biodiversité de se maintenir et se développer dans nos villages. Elle est un bon moyen de sensibiliser la population du Parc à la nature en général.

Ce projet permet également aux communes de s'impliquer pour la biodiversité dans la mesure où elles ne sont pas toutes propriétaires de zones forestières ou agricoles

#### **Lien avec d'autres projets**

A4 Néophytes envahissantes

B1 Paysage et patrimoine au village

C1 Climat

D1 Ecoles du Parc

E1 Monitoring et suivi d'espèces

### **ÉTAT DU PROJET**

Depuis 2020 le Parc a été très actif sur le thème de la nature au village. Les actions décrites ci-dessous s'appuient sur cette expérience et sur les axes de la stratégie « Nature au village » du Parc

#### **Hirondelles et espèces liées aux bâtiments**

## A. Espèces & habitats

*Un environnement naturel de qualité*

Depuis 2021, les données récoltées sur le terrain sont transmises aux communes en partenariat avec le centre de coordination ouest pour la protection des chauves-souris (CCO Jura bernois). Lors de rencontres individuelles avec les autorités communales de chaque commune, des propositions de mesures concrètes (mise en place de gestion différenciée, abandon de pesticides, mise en place de nichoirs, maintien des chemins non goudronnés) et administratives (contrôle systématique des colonies lors de l'octroi de permis de construire pour la réfection de bâtiments) sont faites pour prendre en compte les espèces liées aux bâtiments.

Les données récoltées par le Parc dans les communes neuchâteloises sont à disposition du canton de Neuchâtel dans le cadre de la procédure d'octroi de permis de construire.

Des actions de soutien à la mise en place de nichoirs ou à l'entretien (nettoyages) de colonies importantes ont été réalisées en parallèle, permettant l'installation de plus de 500 nichoirs à hirondelles de fenêtre depuis 2018 et le nettoyage de plus de 100 nichoirs à Orvin et Sonvilier.

Dans le cadre des projets de valorisation du patrimoine bâti (voir projet B1 « Paysage et patrimoine au village ») la thématique des nicheurs en bâtiments est également prise en compte dans les planifications de restauration de bâtiment. Il en va de même pour les Projets de Développement Régional de l'agriculture (PDR) qui prévoient des interventions sur les bâtiments. La présence d'espèces liées aux bâtiments a été vérifiée pour les bâtiments prévoyant une modification. Des recommandations ont été faites.

Le Parc est en contact régulier avec la Station ornithologique de Sempach sur cette thématique et lui sert de relais local (voir projet E1 « Monitoring et suivi des espèces »).

### Conseils biodiversité

Depuis 2019, des conseils personnalisés pour la prise en compte de la biodiversité dans les jardins ont été proposés par le Parc. En tout 132 jardins ont bénéficié des conseils en s'appuyant sur 8 fiches thématiques rédigées par le Parc conjointement avec des étudiants du SANU dans le cadre de leur formation (en 2019).

Depuis 2023 les conseils sont toujours proposés aux particuliers mais de manière plus ciblée, en lien notamment avec d'autres projets du Parc. C'est le cas par exemple dans le cadre du projet B1 « Paysage et patrimoine au village » pour lequel un conseil biodiversité a été proposé aux parcelles jouxtant les cheminements piétons à Tramelan (traverses) sur lesquelles le Parc est actif. Une communication spécifique à l'intention des entreprises via le journal de la Chambre d'économie publique (CEP) propose spécifiquement aux entreprises de la région de recourir aux conseils du Parc pour la prise en compte de la biodiversité autour de leurs bâtiments. Dans le cadre de ces conseils, la thématique des néophytes envahissantes est également prise en compte (voir projet A4 « Néophytes envahissantes »).

### Gestion des espaces verts

Deux journées de formation en 2022 et 2023 ont été mises en place par le Parc pour approfondir les questions de gestion écologique et différenciée des espaces verts par les communes. En tout 10 communes (27 participants) ont participé à ces riches journées d'échanges. Des exemples de bonnes pratiques ont été montrés sur le terrain en présentant les avantages écologiques, les espèces favorisées ainsi que les changements organisationnels que représentent ces changements de pratiques ont été présentés. Lors de ces journées, la thématique des plantes néophytes envahissantes a également été abordée (voir projet A4 « Néophytes envahissantes »).

### EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les communes et les privés entretiennent de manière plus extensive leurs espaces verts. Les voyers communaux sont formés par le Parc à cet effet et les autorités politiques sensibilisées à cette pratique. Les zones bâties constituent ainsi des relais de l'infrastructure écologique.

#### PRESTATIONS 2025-2028

#### Indicateurs opérationnels

##### **A3.01 Conseils et accompagnement pour les communes**

Accompagnement des communes pour la prise en compte de la nature au village dans les règlements de construction communaux ou autres outils de planification tels que plan de gestion différencié, plan de lutte néophyte (voir projet A4 « Néophytes envahissantes »), gestion des arbres en zone bâtie (voir projet B3 « Paysage et patrimoine rural »).

Appui à la déclinaison des fiches de recommandations de la Conception régionale Climat du Jura bernois pour son volet « biodiversité au village ».

Formation du personnel communal dans le cadre de journées de formation à l'intention des voyers communaux et responsables de dicastères concernées concernant la gestion des espaces verts communaux (gestion différenciée, entretien des cimetières et place de sports, etc.).

*A3.1 annuel : 4 communes réalisent des actions / formations spécifiques*

*A3.2 2028 : 4 communes ont élaboré des stratégies en faveur de la biodiversité*

##### **A3.02 Conseils pour particuliers, institutions et entreprises**

Conseils chez des particuliers, principalement en lien avec d'autres projets du Parc. Une articulation forte est menée à l'interne du Parc en lien avec le projet B1 « Paysage et bâti de qualité au village ».

*A3.3 annuel : au moins 5 conseils pour des particuliers ou institutions ou entreprises (hors projet C2 ou D1)*

##### **A3.03 Espèces liées aux bâtiments**

Un inventaire des colonies est effectué et transmis à la Station ornithologique de Sempach (voir indicateur projet E1). Les communes sont informées de l'état de la population d'hirondelles de fenêtres et autres nicheurs en bâtiment sur leur territoire (collaboration avec le CCO). Les autorités communales sont rencontrées individuellement. Des mesures concrètes et législatives sont proposées pour préserver ces espèces.

*A3.4 2028 : Toutes les communes du Parc ont été informées individuellement des enjeux et de l'attention à porter aux espèces liées aux bâtiments.*

## A. Espèces & habitats

*Un environnement naturel de qualité*

Les espèces liées aux bâtiments sont prises en compte dans les réflexions que mène le Parc quant à la valorisation du paysage et du patrimoine bâti des villages (B1.03)

### **A3.04 Mesures de terrain**

Financement de mesures démonstratives telles que pose et nettoyage de nichoirs, plantation d'arbustes indigènes, et autres aménagements en faveur de la biodiversité au village. Ces réalisations se font en partenariat avec les communes, idéalement de manière participative. Le coût de chacune de ces petites mesures reste inférieur à CHF 3'000.-

*A3.5 annuel : Au moins 3 mesures en faveur de la nature au village*

Ces petites mesures ont un objectif direct en faveur de la biodiversité. Elles se distinguent des « petites mesures » du projet B1 qui ont une vocation « urbanistique ».

#### **Indicateurs pour la convention programme**

#### **Indicateur global**

*A3 2028 : Au moins quatre communes mettent en place des actions en faveur de la biodiversité au village telles que la pratique d'une gestion différenciée des espaces verts, la prise en compte de la biodiversité dans les outils de planification locale, des mesures en faveur de la biodiversité en zone bâtie.*

## ORGANISATION DU PROJET

### Direction du projet

- Romain Fürst, responsable de projets « espèces et habitats », 25 % d'équivalent plein temps (EPT)
- Anatole Gerber, responsable du Pôle « espèces et habitats », 5%

Au total, le projet A3 « Nature au village » mobilise l'équivalent de 0.30 personne.

### Partenaires

- Station ornithologique suisse de Sempach
- Centres de coordination ouest pour la protection des chauves-souris (Chiroptera-CCO-NE et CCO-Jura bernois)
- Association Jura bernois Bienne (Jb.B)
- Bureaux d'études privés spécialisés

### Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Biodiversité et qualité paysagère en zone bâtie : Recommandations de dispositions de référence à l'intention des cantons et des communes (OFEV 2022)
- Biodiversitätskonzept Kanton Bern, 3.3 Handlungsfeld 3: Lebensraumpotential für Pflanzen und Tiere im Siedlungsraum nutzen
- Conception régionale Climat Jura bernois, volet biodiversité (2022)
- Stratégie biodiversité Suisse et plan (OFEV 2017), notamment objectif 7.8 Développer la biodiversité dans l'espace urbain
- Listes des espèces prioritaires au niveau national (en particulier les espèces liées aux bâtiments telles que chiroptères, hirondelles et martinets)
- Projet ValPar.CH : utilisation des résultats - dès qu'ils seront disponibles - pour prioriser les actions en faveur d'une infrastructure écologique robuste
- 
- Plan de zone de protection (PZP) et règlements de construction (REC) des communes

## CALENDRIER

### Année de réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028

## BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total	
<b>DEPENSES</b>	<b>65'000</b>		<b>65'000</b>		<b>65'000</b>		<b>65'000</b>		<b>260'000</b>	
A3.01 Conseil et accompagnement des commune	15'000		15'000		15'000		15'000		60'000	
A3.02 Conseils pour particuliers, institutions et entre	15'000		15'000		15'000		15'000		60'000	
A3.03 Espèces liées aux bâtiments	15'000		15'000		15'000		15'000		60'000	
A3.04 Mesures de terrain	20'000		20'000		20'000		20'000		80'000	
<b>RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>65'000</b>		<b>65'000</b>		<b>65'000</b>		<b>65'000</b>		<b>260'000</b>	
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>65'000</b>	100%	<b>65'000</b>	100%	<b>65'000</b>	100%	<b>65'000</b>	100%	<b>260'000</b>	100%
Confédération « parcs »	18'000	28% *	18'000	28%	18'000	28%	18'000	28%	72'000	28%
Confédération « autres »	0	0% *	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE «parcs»	15'000	23%	15'000	23%	15'000	23%	15'000	23%	60'000	23%
Canton BE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	5'000	8%	5'000	8%	5'000	8%	5'000	8%	20'000	8%
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	27'000	42%	27'000	42%	27'000	42%	27'000	42%	108'000	42%
Communes et membres			0				0		0	
Soutiens affectés sur projet	0		0		0		0		0	
Soutiens affectés sur projet à trouver	22'000		22'000		22'000		22'000		88'000	
Financement par les bénéficiaires sûres	0		0		0		0		0	
Financement par les bénéficiaires à trouver	5'000		5'000		5'000		5'000		20'000	
ventes, recettes, dédommagement sûres	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0		0		0		0		0	
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>0</b>	0%	<b>0</b>	0%	<b>0</b>	0%	<b>0</b>	0%	<b>0</b>	0%
Prestations offertes par le Parc		0% *	0		0		0		0	0%
Prestations offertes par des tiers		0%	0		0		0		0	0%